

Le cor des Alpes

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 45

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183915>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

plus en plus rares, et désertaient cette besogne à laquelle nulle bête de somme n'aurait pu résister.

Aujourd'hui, les transports se font par un petit chemin de fer aérien. Deux cables en fil de fer, d'une longueur de 800 mètres, relient la carrière au village de Dorénaz.

Ces cables, d'une épaisseur de 3 centimètres, sont placés avec une inclinaison de 36 pour cent. Supportés dans une partie du parcours par de hauts chevalets placés de distance en distance, ils sont tendus avec une rigidité suffisante pour que la flexion occasionnée par le poids d'un wagon de 3 à 400 kilos ne compromette pas la marche de celui-ci.

C'est vraiment très-intéressant de voir fonctionner ce petit appareil funiculaire.

Les 2 wagons sont liés ensemble par un cable régulateur de 15 millimètres d'épaisseur.

Suspendus par deux roues accouplées, ils marchent sans bruit et sans secousses. Celui qui descend chargé d'ardoises remonte le vide qui devient moteur à son tour.

La marche est réglée par un frein très-puissant que nécessite d'ailleurs la forte inclinaison des cables.

Les signaux entre la gare de départ et celle d'arrivée se font avec un cornet de garde-voie.

Le trajet s'exécute en 6 à 8 minutes et il faut une bonne heure pour franchir à pied la distance qui sépare les deux gares.

Quoique le cable s'élève jusqu'à 40 mètres au-dessus du sol, un ou deux ouvriers ont déjà fait la course qui n'est certes pas sans danger.

Ils auront sans doute été séduits par l'agréable balancement du wagon et la perspective d'une prouesse accomplie.

Toute la population ouvrière d'Allesse et de Dorénaz qui vit de l'industrie ardoisière, est contente de cette innovation. Les hommes n'ont plus la tentation d'exposer leur santé et même leur vie pour gagner leur pain. Les mères de familles sont heureuses de profiter du wagon pour envoyer tous les jours à leur mari et leurs fils leur diner chaud et des provisions.

En établissant ce cable, les propriétaires des carrières d'Outre Rhône ont singulièrement amélioré leurs moyens de transport. Et je considère qu'ils ont fait, à la fois, acte de bonne administration et œuvre d'humanité.

Thermes-de-Lessus, 25 octobre 1876.

L. C.

Le cor des Alpes.

L'instrument qui produit des effets si puissants dans nos montagnes n'est qu'une chose bien simple : c'est un jeune sapin de bonne venue, de 2 et demi pouces de diamètre, au gros bout, et de 1 pouce au petit, qu'on évide avec soin, en élargissant d'en bas et insensiblement le vide. On y ajuste ensuite une plus grosse pièce de sapin, courbée à son extrémité, sonore et d'une forme évasée, qui constitue le *pavil-*

lon. L'ensemble de l'instrument mesure en longueur 5 pieds 8 pouces. La tige principale, le corps de l'instrument proprement dit, est entourée de forte ficelle pour le préserver de l'injure du temps.

On complète l'instrument en y ajoutant une embouchure qui provoque et facilite la sortie du son. La difficulté gît dans le curage de la tige et en particulier dans l'élargissement progressif du vide à opérer. Les bergers en sont en général les constructeurs.

Un cor des Alpes creusé pèse environ 5 livres. Les dimensions ont considérablement diminué, car on affirme que l'instrument dont les gens de l'Entlibuch et de l'Unterwald se servaient, au XIV^e siècle, pour signaler l'approche de l'ennemi, avait 11 pieds de longueur.

Il est très difficile de remonter à l'origine du cor des Alpes. Les légendes le mettent en rapport avec un grand nombre d'événements très anciens; mais les faits constatés qui peuvent servir de point de départ remontent au XIII^e siècle, quoi qu'il soit incontestablement plus ancien.

Nul autre instrument ne possède l'éclat du cor des Alpes; ce que le son de la trompette a d'aigre, d'incisif et de cassant, se trouve tempéré et adouci par les vibrations du tissu ligneux du cor des Alpes. A la plénitude et au brillant du son s'associe une beauté et une originalité uniques. On connaît deux grandes compositions musicales où il a produit un effet magistral au milieu d'un orchestre ronflant; ce sont l'opéra de *Dénoval*, de Meyerbeer, et le drame musical de *Tristan et Isolde*, par Richard Wagner.

Les nombreuses tentatives faites dans le but de perfectionner le cor des Alpes sont restées sans résultat. Le libre enfant de la montagne n'a jamais voulu se plier à prendre définitivement place dans les rangs des instruments d'orchestre; et chaque fois qu'on a voulu le faire sortir de son rôle rustique, on n'a fait que confirmer son indomptable originalité. Les Alpes sont son domaine; c'est là que le voyageur prête l'oreille à ses modulations s'élevant vibrantes de la profondeur des vallées, rampant aux flancs abrupts des rochers, pour aller se perdre dans un murmure lent et prolongé entre les fissures des rocs déchirés et expirer au fond de leurs grottes ténébreuses.

Les mélodies propres au cor des Alpes sont de toute simplicité et ne comportent qu'accidentellement quelques variantes. Chaque joueur varie ses productions selon son caprice, son habileté et surtout d'après la force de ses poumons.

Le véritable cor des Alpes, dans sa grande dimension, existe encore dans quelques Alpes de l'Oberland grison, en amont d'Illanz où les vachers s'en servent ordinairement pour les signaux. Dans le rayon du lac des *Quatre-Cantons*, on ne le trouve que dans certaines localités, entr'autres sur le Rhigi, où on ne le joue dans le voisinage immédiat des touristes que pour obtenir un pourboire.

Il y a, en outre, dans l'Oberland bernois douze

ou quatorze stations occupées par des joueurs du cor des Alpes. Mais sa véritable patrie semble être le *haut Valais*, où il est très répandu et où les pâtres s'en servent très fréquemment.

Dans les pays catholiques où le cor des Alpes est en usage on s'en sert pour annoncer la prière du soir. A la chute du jour, un vacher chante devant son chalet une prière assez longue, dont la forme musicale singulière rappelle les litanies catholiques ; ni l'orage, ni les bourrasques de neige n'empêchent le vacher d'accomplir chaque soir cet exercice religieux. La manière particulière dont est exécutée cette prière (*Alpsegen*), l'obscurité, les sonneries diverses des troupeaux, tout contribue à produire sur l'auditeur une impression ineffaçable. Si cela se pratique sur un alpage étendu, formé de plusieurs propriétés, l'originalité de la scène est augmentée par le fait que le chant répété par les vachers des différentes propriétés résonne dans la nuit comme un écho mystérieux. Le rang d'après lequel les vachers des différentes propriétés peuvent chanter, chacun à son tour, l'*Alpsegen*, est stipulé dans les actes de vente. Les vachers sont si jaloux de ce droit, qu'il est résulté des batteries sanglantes de ce qu'un des vachers se permettait de chanter son « *Alpsegen* » avant son tour. — Cette prière et sa mélodie semblent être très anciennes.

L'épée de Monsieur. — La *Tribune* raconte cette anecdote assez curieuse sur le président de la République française :

M. de Mac-Mahon était un officier d'avenir. Il n'y avait pas une tache à son honneur, et pas une tache à sa tunique. C'était une âme limpide dans un uniforme irréprochable. — Le lieutenant devint capitaine, puis commandant, puis colonel.

Il se maria.

On connaît cette figure un peu candide. Le jour des noces, il monta à l'autel, son épée au côté. Il pria debout.

Or, on raconte que lorsque les mariés furent là, que l'assistance eut rempli l'église et que l'heure sonna, le prêtre n'arriva pas.

On attendait. Personne. Le fond du cœur était désert.

Tout à coup, un suisse apparaît en culotte et en chaîne, s'avance jusqu'au pied de l'autel, s'y arrête, salue le tabernacle, puis va droit au marié et se penche à son oreille.

L'officier se tenait droit ; l'épée étincelait à son ceinturon. Des les premiers mots du suisse il fronça le sourcil, secoua la tête, et les personnes les plus proches purent entendre ce dialogue :

— L'épée de Monsieur ?

— Pourquoi ?

— Pour la mettre à la sacristie.

— Je la garde.

— Mais l'Eglise l'interdit !

— Je la garde.

— M. le curé attend, pour entrer, que Monsieur l'ait remise.

— Je me passerai de lui, je ne me passerai pas d'elle.

Le suisse salua et rentra dans la sacristie. Quelques instants après, l'office commençait.

L'homme qui devait, un jour, protéger la religion, avait mis son épée entre le prêtre et lui.

Les bottes vernies de Bismark. — L'anecdote suivante est restée célèbre à l'Université de Göttingue. Le jeune Bismark, invité à une soirée du grand monde, où il devait danser avec les plus jolies demoiselles de la ville, avait commandé pour

la circonstance une paire de bottes vernies. A mesure que le grand jour approchait, l'étudiant devint plus inquiet.

— Tu n'auras pas tes bottes, lui disaient malignement ses camarades.

— Je les aurai quand même ! répondait le futur ministre.

La veille du grand jour, Bismark entra chez son fournisseur.

— Et mes bottes, demanda-t-il ?

— Je suis au désespoir, Monsieur ; mais j'ai tant de commandes pour le bal de demain...

— Ah ! c'est ainsi, s'écria le bouillant jeune homme ; eh bien ! nous verrons !

Il partit ; mais au bout d'une demi-heure, il revint avec deux de ces énormes chiens que les étudiants allemands ont l'habitude de nourrir aux frais de leur association.

— Monsieur, dit le jeune Bismark, vous voyez ces chiens ?

— Oui.

— Eh bien ! je jure qu'ils vous déchireront en cinq cents mille morceaux si je n'ai pas mes bottes demain soir.

Et il sortit... Mais d'heure en heure, un commissionnaire payé *ad hoc* s'arrêtait devant la boutique du bottier, et criait d'une voix lugubre :

— Malheureux ! n'oublie pas les bottes de M. de Bismark !

Le bottier n'avait que la nuit pour terminer les chaussures qu'on exigeait de lui par ce singulier ultimatum. A dix heures, il ferma sa porte et dit à sa femme en soupirant :

— Allons ! allons ! il faut passer la nuit !

Tout à coup, au milieu de la nuit, il entend l'aboiement des horribles chiens et la voix du jeune Bismark, qui crie dans la rue :

— Bottier de mon âme, ta vie est menacée. Pense à ta famille !

Le lendemain, le jeune étudiant eut ses bottes vernies, et il dansa comme un enragé.

Le *Conteur vaudois* est dans un grave embarras. De tous côtés nous arrivent des correspondances les plus disparates du monde, nous priant d'être leur interprète. Il faut attaquer ceci, défendre cela, combattre tel abus, réformer tel autre ; en un mot, « contenter tout le monde et son père. » Si nous pouvions vivre neuf cents ans environ, comme le sieur Mathusalem, ce serait peut être faisable, et encore !

Ainsi, par exemple, voilà un Monsieur qui se plaint que le lait est trop cher, les hôtels trop dispendieux et que le luxe a tué le confortable. Soit, mais convenez aussi, mon cher correspondant, que lorsqu'on veut trouver au loin la satisfaction absolue des caprices qu'on ne peut se procurer chez soi, il faut les payer. L'argent, c'est notre siècle. Ce n'est pas toujours joli ni bien propre ; mais c'est notre faute ? Sans doute, il est regrettable que l'on se soit lancé dans la construction de ces immenses caravanserais, dorés sur toutes les corniches, matelassés de tapis et grévés de frais énormes ; mais encore une fois, à qui la faute ?

Voici du sérieux : « Cher Monsieur, comptez-vous vous occuper de ce qui se passe au Tessin ? Si oui, je suis à votre disposition pour vous édifier sur les manœuvres du parti radical. » Une deuxième correspondance promet de nous révéler de curieux détails peu honorables pour la secte ultramontaine, c'est-à-dire que nous voilà entre l'enclume libérale et le marteau réactionnaire. A bien réfléchir, il serait à propos que les chevaliers de la centralisation voulussent bien quitter leurs fauteuils pour se mêler d'une bagarre qui, peut-être, s'étendra à d'autres cantons. Quand on a eu la prétention de réglementer la chasse, les billets de banque, les chemins de fer, d'inventer une cuisine fédérale, il serait bon de goûter à toutes les sauces.

Bien entendu, la question des chemins de fer devait aussi préoccuper nos lecteurs. Aussi ne manque-t-on pas de nous signaler qu'en général les trains arrivent en retard avec une régularité de premiers choix. Ailleurs, les actionnaires trouvent que les dividendes laissent à désirer, ce qui est insuffisant comme placement financier. Puis arrive une récla-